

Jeudi 12 septembre 2024,

**PAR COURRIEL**

M. Thomas Guérette  
1045 rue des Parlementaires,  
2e étage, bureau 2.39  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[thomas.guerette@assnat.qc.ca](mailto:thomas.guerette@assnat.qc.ca)

**Objet : Réponse - demande d'accès à l'information**

Monsieur,

Nous répondons à votre demande d'accès reçue par courrier électronique le 11 septembre 2024 concernant le nombre d'employés dédiés à des fonctions d'inspection et/ou enquête, par région, en indiquant :

- Leur rôle et responsabilité ;
- Le nombre d'inspections et/ou enquêtes réalisées par année, par région, depuis 2019-2020;
- Le nombre de sanctions données suite à une inspection et/ou une enquête par année, par région, depuis 2019-2020.

À cet égard et en vertu de l'art. 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des données personnelles, nous avons procédé à l'examen de votre demande. Voici notre réponse.

Nous n'avons pas ce type de postes.

Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, monsieur, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,



M<sup>e</sup> Marc Lajoie, LL.B., LL.M.  
Secrétaire général et conseiller juridique